



C.S.C. Moto-Club de Chalindrey

Le CSC moto-club organise sa **braderie annuelle le 29 Mars 2020 de 9h00 à 17h00**. Comme chaque année, l'entrée est gratuite.

Cette année le moto-club voit plus grand.

La Braderie sera accompagnée d'une Bourse Moto

Organisée au centre socioculturel de Chalindrey
sur une surface de 1500m² environ dont 680m² couverts et chauffés.

Les exposants sont les bienvenus.

Les exposants sont : Toutes les associations, moto-clubs, particuliers et professionnels, etc. dont l'activité s'exerce autour du 2 ou 3 roues motorisé (trotinettes électriques exclues).

Nous offrons aux exposants des emplacements d'exposition, de 9m² par longueur de 3m, **gratuits et sur réservation**. Chaque exposant peut demander plusieurs longueurs ou espaces. Clôture des réservations dès que le nombre de places disponibles sera atteint. En cas de forte demande, le moto-club pourra limiter la surface demandée.

Lors de la réservation, **une caution** de 15€ par longueur d'emplacement (**non encaissée**) est demandée afin d'assurer la venue des exposants. La réservation ne sera effective qu'après réception de la caution.

La caution sera rendue **dans l'après midi** aux exposants s'étant présentés, étant restés et n'ayant pas dérogé à la règle.

Les emplacements réservés et **non utilisés** seront réaffectés.

Les demandes d'exposants n'ayant pas de rapport avec le 2 ou 3 roues motorisé ne seront pas acceptées.

Les exposants pourront vendre sur place leur matériel.
Les exposants sont responsables des matériels vendus et exposés.
La responsabilité du moto-club ne pourra être engagée en cas de vol.

Les exposants en petit matériel seront logés dans la salle du centre socioculturel.

Les exposants en matériel risquant de dégrader le sol de la salle et les exposants désirant faire essayer leur matériel seront logés devant et autour du centre socioculturel.

Le moto club ne disposant pas de chapiteau en suffisance, les exposants logés dehors devront assurer leur protection contre les intempéries.

Les exposants pourront délimiter et aménager leur emplacement comme bon leur semble sur leur surface attribuée, à condition de ne faire aucune dégradation. Les espaces devront être rendus propres.

Demande d'exclusivité de la part des exposants :

Nous pensons que la convivialité est le meilleur ciment entre les personnes qui aiment la moto. Afin de faciliter cette convivialité ; **Il n'y aura pas d'exclusivité de marque ou d'entreprise.** Tout exposant professionnel de matériel relatif à la moto pourra, s'il le désire, exposer dans la limite des places disponibles.

Boissons et restauration :

Aucune boisson ou restauration ne peut être vendue par les exposants.

L'organisation se réserve les droits sur la vente de boisson et restauration.

Comme chaque année, le moto-club proposera sur place boissons et restauration à prix modique.

Braderie :

Comme chaque année le moto-club prend en charge gratuitement, pour les non professionnels, l'exposition et la vente des petits matériels d'habillement et accessoires moto d'occasion.

Comme chaque année, le moto-club ne prend pas de pourcentage sur les ventes.

Réception des articles : Sur place le 29 Mars de 7h00 à 9h00.

Rendu des invendus et paiements : Sur place le même jour à partir de 16h00.

Renseignements et réservations :

Daniel : 06 87 53 68 04

Fabrice : 07 71 05 04 96